



## Accompagnement social

**ALFI**  
 ■ ■ ■ ■ ■  
 association pour  
 le logement des familles  
 et des isolés

**Bilan 2021**

Le pôle Accompagnement Social de l'ALFI assure un rôle d'observatoire et d'accompagnement des résidents au sein des structures gérées par l'association. Il met également en œuvre des missions d'accompagnement et d'intermédiation au sein du parc social des adhérents de l'ALFI, les ESH et Coopératives du Groupe Arcade-VYV (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, diagnostics sociaux, accompagnement individuel de locataires en difficultés...), mais aussi pour le compte de partenaires institutionnels (Villes, Conseils Départementaux...) et d'autres bailleurs (RIVP...).

Afin d'assurer les missions du pôle Accompagnement Social tout en maintenant son équilibre économique, trois objectifs principaux ont été fixés :

- **Calibrer le niveau d'intervention du travailleur social, en fonction des besoins constatés**
- **Poursuivre la mise en œuvre d'un accompagnement social renforcé pour les publics fragiles**
- **Diversifier les sources de financements en permettant la mise en place d'actions spécifiques**

# 1 Chiffres clés



Le pôle accompagnement social est composé de  
**25 travailleurs sociaux diplômés**

## Les résidences ALFI :



**7 870**  
entretiens individuels  
réalisés



**1 555**  
personnes suivies  
(dont 248 issues  
de l'Aide Sociale à  
l'Enfance)



**2 001**  
permanences  
réalisées

- **19 651 €** d'aides financières obtenues, dont **6 753 €** d'aides pour le paiement des redevances
- **520 €** en tickets services distribués à **10 résidents**, dont 310 € à 4 jeunes actifs, 60 € à 2 résidents de pension de famille, et 150 € à 4 ménages dans le cadre des MASP2. Les tickets services répondent à des besoins urgents alimentaires, hygiène et habillement, et hébergement.
- **144 réunions de veille sociale** permettant d'aborder 327 situations particulièrement délicates de résidents
- **128 ateliers collectifs** au sein des résidence jeunes actifs

## Les autres missions :

Nombre de personnes suivies



|                                              |                                                                                                               |                         |                                                                |                                                                                             |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>21</b>                                    | <b>25</b>                                                                                                     | <b>8</b>                | <b>1</b>                                                       | <b>37</b>                                                                                   |
| MASP2 avec le<br>Conseil<br>départemental 91 | Service Habitat<br>et Inclusion<br>Normandie sur les<br>patrimoines de<br>Partélios Habitat et<br>Caen La Mer | Bailleur<br>social RIVP | MOUS<br>accompagnement<br>avec les Foyers de<br>Seine-et-Marne | Logement d'abord<br>projet sorties<br>d'hôtel avec la<br>Croix-Rouge et<br>Antin Résidences |

Nombre d'entretiens



**431**

## 2 Accompagnement au sein des résidences ALFI

### Le contexte sanitaire 2021

Dans la poursuite des différents protocoles mis en place durant la crise sanitaire en 2020, l'année 2021 s'est poursuivie avec les mêmes principes de sécurité.

L'ALFI reste réactive aux évolutions sanitaires et aux directives de l'Etat. L'accompagnement social se poursuit au plus près des résidents, dans le respect des gestes barrières. Les équipes de l'ALFI restent mobilisées et s'adaptent.

- Pas de chômage partiel, télétravail mis en place (1 journée par semaine) pendant les vagues sanitaires
- Installation de distributeur de gel hydroalcoolique dans toutes les résidences / masques, gants et gel fournis aux salariés
- Appels quotidiens des résidents les plus fragiles, sinon appels hebdomadaires (prendre des nouvelles, rompre l'isolement, anticiper les cas de «décompensation» et prévoir des mesures d'urgence si besoin), déplacement si un résident ne répond pas, poursuite de l'accompagnement social à distance
- Enregistrement des données liées aux malades Covid-19 sur l'application de l'ARS (Sesan) et poursuite du lien avec les DDETS et DRIHL
- Continuité de l'aide sociale : remise de tickets service

alimentaires ou de paniers repas (appui de toutes les associations départementales d'aide alimentaire), portage de courses aux plus démunis, portage de médicaments, prévention du surendettement...De plus, les appels téléphoniques et suivis des impayés de loyer ont permis d'identifier les situations à risque. Enfin, des veilles sociales à distance restent organisées.

- Mise à disposition de toutes les informations utiles aux résidents (affichage, site internet, boîtes aux lettres)
- Mise en place d'ateliers de prévention et de dépistage sur les résidences
- Déploiement de mesures spécifiques si un cas de Covid-19 est déclaré sur une résidence (sur entretien et gardiennage) avec mise en place de veille sociale d'urgence afin de prendre en charge la situation avec un plan d'actions adapté. Ainsi au mois de juin, un cluster s'est déclaré sur la résidence Tolbiac, avec 14 résidents dépistés positifs. L'ALFI a mis en place un plan d'actions et travaillé avec les équipes de l'ARS et de la Ville de Paris pour le placement en structure provisoire, et effectuer des actions de dépistages durant ces 3 semaines complexes, au sein d'une résidence où une partie des résidents utilisent une cuisine collective.

### L'accompagnement individuel

#### Dans les résidences jeunes actifs

**A Paris, dans l'Essonne et dans le Val d'Oise**, l'ALFI bénéficie d'une subvention d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), octroyée par le Fonds Solidarité Logement (FSL) du Conseil Départemental, pour le suivi individuel des résidents. En 2021, **172 mesures** ont ainsi été financées et **263 personnes accompagnées**. Ces mesures permettent de faciliter la bonne installation du ménage dans le logement temporaire (en veillant à la stabilité de l'emploi, des ressources, etc..) puis de le préparer activement à accéder à un logement durable.

**Dans les autres départements**, l'accompagnement individuel est assuré par les travailleurs sociaux de l'ALFI en fonction des besoins. Cet accompagnement n'est pas financé dans le cadre de l'ASLL, mais en partie par Action Logement. Il permet d'accompagner des résidents en impayé de loyer ou rencontrant des difficultés budgétaires ou sociales et de les aider dans leurs recherches de logement définitif.

En 2021, les travailleurs sociaux ont organisé **1813 permanences**, accompagné **1378 résidents** et réalisé **6091 entretiens**.

#### Dans les pensions de famille

Afin d'assurer la gestion sociale, l'animation et l'accompagnement des résidents au sein de ce type de structures, l'ALFI perçoit une subvention de l'Etat, versée par les DDETS et DRIHL (forfait journalier). L'accompagnement social mis en place auprès des résidents a pour objectifs de :

- Favoriser l'appropriation du logement, la réinsertion et la vie en collectivité
- Favoriser la stabilisation de la situation et l'autonomie au regard des démarches administratives et de la santé
- Apporter une aide éducative budgétaire pour assumer les dépenses liées au quotidien
- Permettre éventuellement le relogement

En 2021, les travailleurs sociaux ont organisé **673 permanences**, accompagné **177 résidents** et réalisé **1779 entretiens**.

### L'accompagnement collectif dans les résidences jeunes actifs

**Les actions collectives et individuelles sont complémentaires** et apportent une cohérence dans l'ensemble de l'action sociale au sein des résidences. Les ateliers collectifs, régulièrement mis en place, portent sur des thèmes liés au logement (droits et devoirs, économies d'énergie, gestion du budget, recherche de logement...) mais aussi sur d'autres thèmes, notamment liés à la santé

et à l'emploi. Certains ateliers sont co animés avec des partenaires (AIDES, Veolia...).

En 2021, malgré la poursuite de la crise sanitaire, **128 ateliers collectifs** ont été réalisés.

Les ateliers collectifs sont présentés en détail en fin de document.

## La veille sociale

L'ALFI a développé une « Veille sociale » capable d'apporter des réponses à des problématiques variées, observées sur l'ensemble des résidences qu'elle a en gestion. **L'objectif est la recherche de solution la plus adaptée à chaque résident et sa mise en œuvre.** La « veille sociale » se réunit de façon mensuelle et en cas de situation urgente ou d'événements exceptionnels. Un compte rendu est réalisé après chaque rencontre.

En 2021, le dispositif de « veille sociale » s'est décliné par un total de **144 réunions permettant d'aborder 312 situations particulièrement délicates de résidents** :

- 11 réunions dans le cadre de la veille mensuelle ont permis d'aborder 214 situations (contre 259 en 2020) : 23% au sein des pensions de famille et 77% au sein des résidences jeunes actifs.
- 125 veilles d'urgence ont été mises en place, contre 104 en 2020 et 38 en 2019. Cette hausse est en étroite relation avec la crise sanitaire. Ces veilles d'urgence ont permis d'évoquer 90 situations, dont 34% en pensions

de famille, 65% en résidences jeunes actifs et 1% sur le dispositif MASP2.

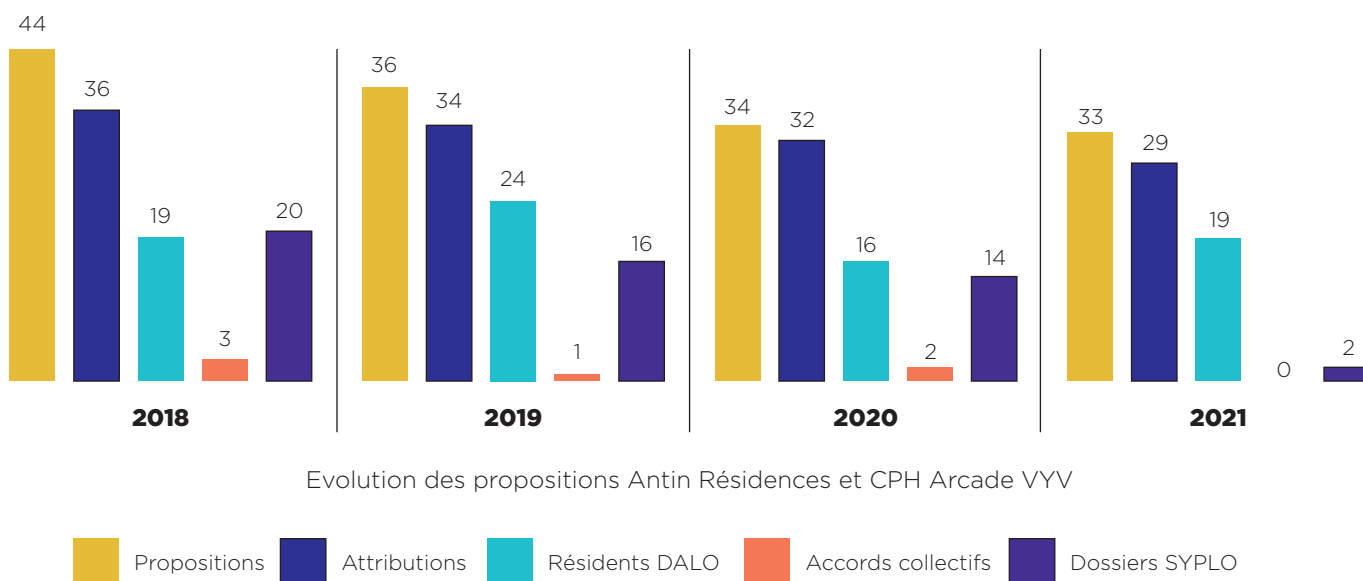
- Une psychologue conseil est intervenue lors de 8 veilles sociales afin d'apporter un diagnostic sur la situation de résidents fragiles psychologiquement. Cette psychologue est également intervenue à 4 reprises auprès de résidents et salariés en raison d'un décès de résident. Plus de 20 résidents ont pu bénéficier de ce soutien lors de veilles de solidarité.

En interne, cette « Veille sociale » permet également la construction et la diffusion de « bonnes pratiques » professionnelles, en optimisant les compétences et les méthodes d'intervention :

- **1 réunion tous les 2 mois d'analyse des pratiques professionnelles**, avec la présence d'un psychologue.
- **Formalisation des plans d'action**, à travers la mise en place de groupes de travail transversaux, qui permettent de professionnaliser les techniques d'intervention des collaborateurs de l'ALFI, en fonction des situations.

## Le relogement : convention avec les ESH Antin Résidences et CPH Arcade-VYV

En 2021, **33 propositions de logement** ont été effectuées par Antin Résidences et CPH Arcade-VYV dans le cadre de la convention de relogement signée en 2011. **29 personnes ont ainsi été relogées**, dont **65% relevant des publics prioritaires DALO**.



## Accompagnement de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance

Au sein de ses résidences, l'ALFI accueille des jeunes avec un parcours ASE et a accompagné **248** d'entre eux en 2021.

Fort de son expérience dans ce domaine, l'ALFI a signé des conventions de partenariat avec les Conseils Départementaux 78 et 95 pour l'accueil et l'accompagnement de ce public fragile au sein de ses résidences.

### Le partenariat avec le Département du Val d'Oise (résidences d'Herblay-sur-Seine et de Bezons) :

En 2019, au regard des missions du Département du Val d'Oise visant à insérer des jeunes majeurs issus de l'Aide

Sociale à l'Enfance, l'ALFI a proposé la **mise à disposition de 30 logements** au sein des résidences sociales qu'elle gère sur ce département. L'accueil a débuté en novembre 2019 et a été progressif tout au long du premier semestre 2020 afin d'atteindre l'objectif de 30 places comme prévu dans la convention de partenariat.

Le pôle Accompagnement Social a réalisé l'accompagnement de **58 jeunes** en 2021 dans le cadre d'un projet personnalisé. Ces jeunes sont pris en charge par l'ASE dans le cadre d'un **contrat jeune Majeur** d'une durée moyenne de 9,5 mois. 30 jeunes sont sortis du dispositif au cours de l'année.



En fonction du degré d'autonomie des jeunes, la **poursuite du parcours résidentiel est un axe de travail important** afin de permettre une poursuite de l'accueil du jeune au sein de la résidence ou un relogement définitif dans le parc social par exemple. Tous les dispositifs liés au relogement sont évoqués et les démarches sont réalisées avec le jeune.

A compter de novembre 2021, un agrément de **12 places supplémentaires** a été accordé par le Conseil Départemental :

- 2 places supplémentaires sur le Val d'Oise
- 10 places sur deux résidences parisiennes

Le partenariat avec le Département des Yvelines (résidence de Vélizy-Villacoublay-Villacoublay) :

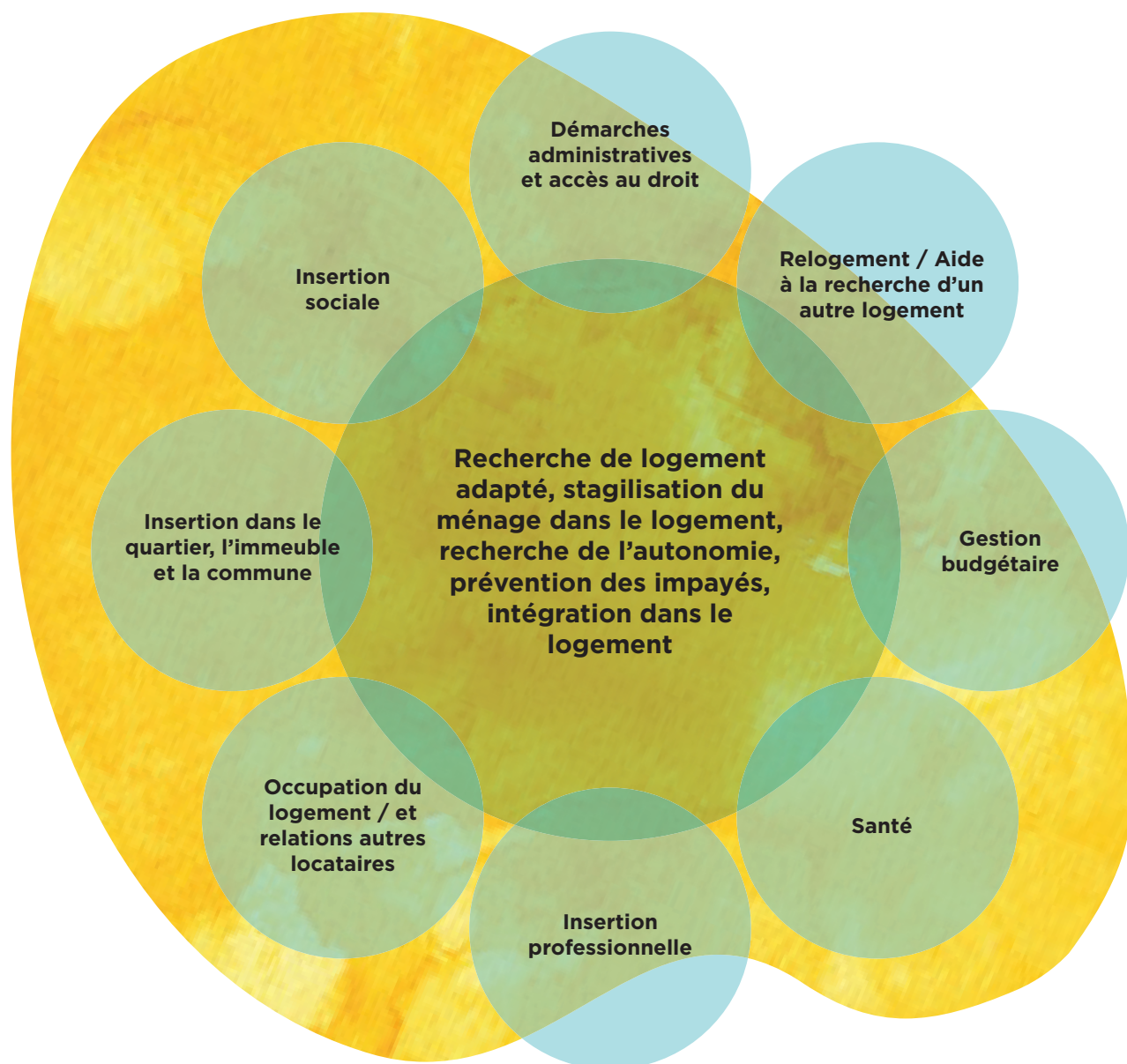
L'ALFI dispose d'un agrément pour effectuer l'Accompagnement Social Renforcé (ASR) de 47 résidents chaque mois. Il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans,

préalablement pris en charge ou non à l'Aide Sociale à l'Enfance, cumulant au moins deux des problématiques suivantes :

- Jeunes isolés, en rupture familiale et/ou sociale,
- Cumulant des difficultés d'insertion ou de maintien dans la vie active du fait de son instabilité
- Précarité financière liée à une difficulté dans la gestion de son budget
- Difficulté de santé ou addiction qui nécessite une vigilance et un accompagnement particulier, permettant au jeune d'être autonome dans la prise en charge de cette problématique
- Difficulté pour assumer les exigences sociales et comportementales liées aux cadres proposés et au minimum d'autonomie requis dans ce cadre.

En 2021, **52 résidents** ont pu bénéficier de cet accompagnement grâce à la convention signée avec le Conseil Départemental des Yvelines.

## Axes d'intervention de l'ALFI - Accompagnement dans le logement



### 3 Les autres missions d'accompagnement social

#### Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

En juin 2020, l'ALFI a été retenue suite à un appel d'offres du Conseil Départemental de l'Essonne pour effectuer des mesures dites MASP2 auprès d'habitants de ce département. Au total, le partenariat permet l'accompagnement de **25 ménages annuellement sur une période de 3 ans (2020-2023)**.

Cet accompagnement social individualisé a pour but

d'aider une personne qui perçoit des prestations sociales et qui rencontre des difficultés régulières pour payer son loyer et gérer son budget. L'ALFI s'est dotée d'un logiciel de gestion spécifique pour le suivi du budget des ménages afin de sécuriser cette activité. Une communication a été diffusée aux travailleurs sociaux de secteur afin d'informer les ménages ciblés par ce dispositif.



**Un accompagnement à la gestion de votre budget**

A votre demande ou avec votre accord, sur proposition d'un référent social, l'ALFI met à votre disposition un travailleur social spécialisé.

Il vous accompagne dans :

- la gestion de votre budget
- la gestion de vos prestations sociales
- le paiement de votre loyer
- la prévention des expulsions
- l'accès et le maintien de vos droits
- l'accès aux soins
- les actions d'insertion sociale

**Les moyens mis à disposition**

Le travailleur social qui vous accompagne est un spécialiste de la gestion de budget.

Il vous propose :

- des rencontres régulières, à son bureau ou à domicile
- si besoin, d'être avec vous lors de démarches administratives et/ou juridiques
- un bilan de l'évolution de votre situation

**Un contrat personnalisé**

Un plan d'action vous est proposé, comportant les axes d'intervention prioritaires de l'accompagnement. Afin de vous engager, vous signez un contrat avec l'ALFI et le Conseil Départemental, d'une durée de 6 mois à 2 ans.

Contact ALFI

ALFI est une association de l'économie sociale et solidaire du Groupe Arcade-VVV

Pour en savoir plus : [www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)

ALFI est une association de l'économie sociale et solidaire du Groupe Arcade-VVV

Au terme de cette année 2021, 21 mesures d'accompagnement sont effectives. Durant cette année 2021, 15 mesures ont débuté et 12 ont bénéficié d'un renouvellement. Depuis le début de la mission il y a 18 mois, **la durée moyenne d'un accompagnement MASP2 est de 14 mois**. De plus, 86% des mesures sont renouvelées au terme du premier contrat. Sur l'année 2021, **172 entretiens ont été réalisés**. Ils ont eu lieu à domicile, en MDS/CCAS, ou en CHU.

#### Les objectifs de la mise en œuvre de la MASP2 :

- Soutien budgétaire, réappropriation du budget
- Apurement de dettes, rétablissement de l'APL, mise en place d'un Protocole de Cohésion Sociale
- Maintien dans le logement
- Suivi de la mise en œuvre du dossier de surendettement
- Accompagnement vers une dynamique d'insertion

#### Convention de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

En 2021, l'ALFI est intervenue dans le cadre d'une MOUS pour assurer une mission de coordination, de suivi et d'accompagnement social d'une locataire du **Foyer Seine et Marne (FSM)**. La mission a duré 10 mois. L'objectif était de travailler sur une réorientation de la locataire vers un habitat plus adapté à sa situation familiale et sanitaire. Toutefois, en raison d'une instabilité psychique, l'adhésion à l'accompagnement a été mise à mal. Des rencontres formelles et informelles ont pu avoir lieu ainsi que l'organisation d'une synthèse avec tous les intervenants médico-sociaux gravitant autour de cette situation. L'ALFI pourra réintervenir en accord avec le bailleur FSM dès que la locataire sera en accord avec le travail de

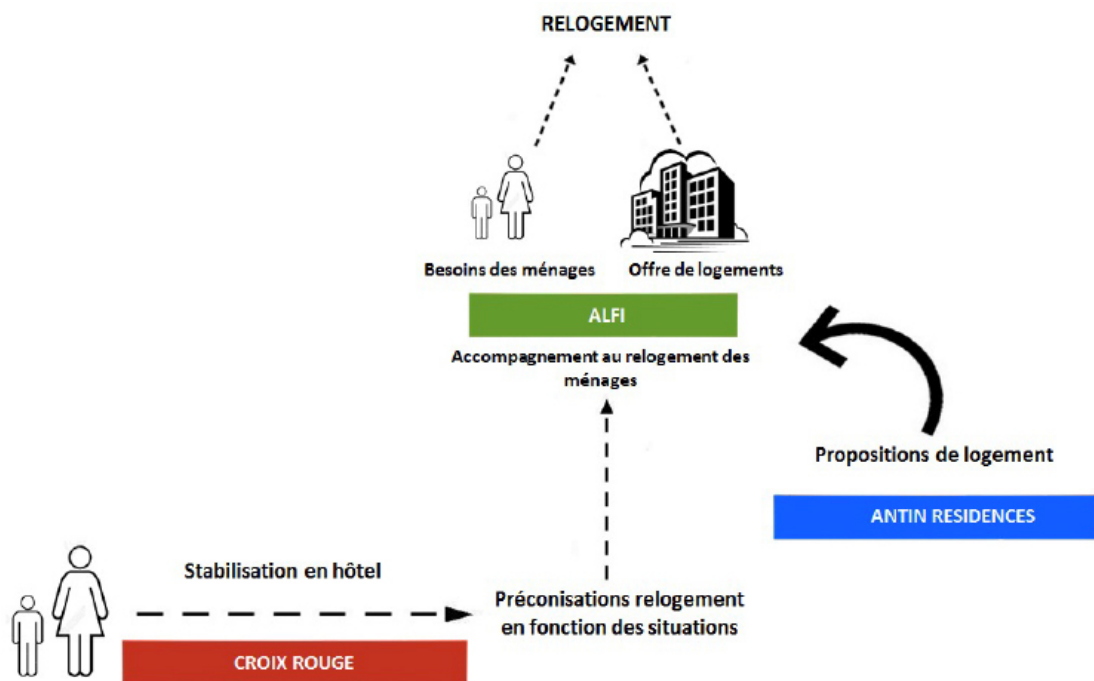
réorientation à engager : tout le maillage partenarial a été mis en place pour y parvenir.

Le pôle Accompagnement social dispose également d'une longue expérience de MOUS « relogement », suite à la réalisation de nombreux accompagnements depuis une quinzaine d'années dans le cadre de conventions signées avec les adhérents de l'association, pour des opérations de démolition/reconstruction, réhabilitation lourde...

## Logement d'Abord - Projet sorties d'hôtels

L'ALFI, en partenariat avec les ESH Antin Résidences et Croix-Rouge habitat, et la Croix-Rouge française, a obtenu des financements (AVDL - Action Logement) pour la mise en œuvre d'un projet d'accès au parc social des ménages les plus fragiles, issus d'hôtels et actuellement exclus des circuits classiques d'attribution, en raison de leurs ressources et de leur situation sociale et administrative.

Les déclinaisons opérationnelles de cet accompagnement social, permettant le relogement des ménages, sont effectuées par le pôle Accompagnement Social de l'ALFI, en partenariat avec le Pôle régional de la Croix-Rouge française qui transmet ses préconisations. L'accès au parc social des ménages s'effectue en quatre étapes distinctes permettant de rapprocher l'offre proposée par Antin Résidences aux besoins enregistrés par la Croix-Rouge.



## Un accompagnement social ALFI spécifique au Logement d'Abord efficient

### Expertise du logement

- Prévention des risques d'impayés
- Connaissance des procédures contentieuses
- Connaissance des commissions d'attribution

### Expertise Territoriale

- Connaissance des dispositifs logement départementaux
- Connaissance du maillage social des territoires

### Proximité naturelle ANTIN RÉSIDENCES-ALFI

- Supports techniques communs
- Support humain commun

Ce projet, engagé en novembre 2019, a pour objectif d'assurer le relogement de 90 ménages en 2 ans. Au terme du projet, l'objectif n'a pas été totalement atteint, notamment en raison du contexte sanitaire :

- 99 logements proposés par Antin Résidences
- 57 attributions (soit environ 58% des logements proposés)
- 54% de publics DALO
- La durée moyenne de l'accompagnement dans le logement était de 7,5 mois
- Très peu d'impayés locatifs (un seul ménage en impayé en fin de mission).

## Le Service Habitat et Inclusion en Normandie

Le Service Habitat et Inclusion (SHI) est un outil d'accompagnement social individualisé, visant à sécuriser l'accès et le maintien au logement et l'inclusion des publics les plus vulnérables.

Le dispositif est né de la volonté partagée des bailleurs Partélios Habitat et Caen la Mer Habitat, acteurs majeurs de l'habitat social dans le bassin caennais, d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires, et ainsi favoriser leur inclusion par le logement.

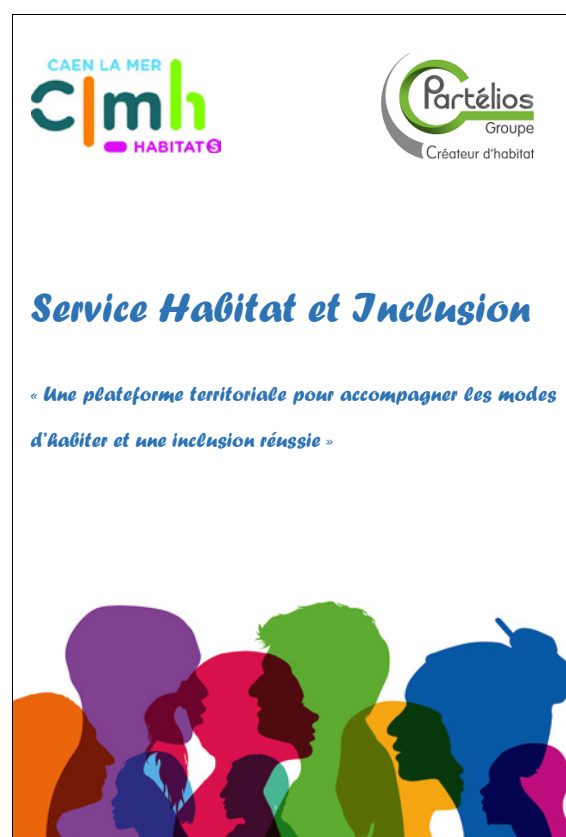
Ce projet, initié en septembre 2021, vise la mise en œuvre de 60 mesures d'accompagnement individuel, sur deux

ans, auprès des publics les plus vulnérables (situation professionnelle, ressources, parcours résidentiel, santé mentale, addictions...).

L'accompagnement nécessite l'adhésion de la personne, ainsi que sa motivation à travailler sur ses problématiques, en vue d'établir les conditions d'une gestion autonome au sein de son logement. Les missions et leurs objectifs sont contractualisés individuellement pour chaque ménage. L'accompagnement est prévu pour une durée de 3 à 9 mois. Il se décline par des rencontres individuelles, à domicile ou dans les locaux occupés par l'association, à Caen.

### Les objectifs de cet accompagnement :

- veiller/ouvrir l'accès aux droits administratifs
- veiller à l'appropriation du logement et l'ancrage dans le territoire
- apporter un soutien moral et une écoute
- accompagner le ménage dans l'accès ou le maintien à l'emploi
- soutenir le ménage dans la parentalité
- accompagner dans les démarches de santé
- apporter une aide dans l'apprentissage des actes de la vie quotidienne (classement des papiers, paiement des factures, lecture des comptes bancaires, documents administratifs, hygiène, alimentation...)
- accompagner vers l'accès aux soins
- favoriser des actions visant à rompre l'isolement
- collaborer avec l'ensemble des partenaires intervenant auprès du ménage, notamment avec le bailleur pour la recherche de solution en cas d'impayés locatifs
- mettre en œuvre avec le ménage toute solution permettant de résorber l'impayé locatif
- comprendre avec le ménage la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire
- élaborer des priorités budgétaires
- intégrer l'évolution des ressources à la suite d'un changement de situation
- identifier les freins à la gestion autonome
- instruire les demandes d'aide financière et mettre en œuvre les dispositifs (FSL, surendettement ...)
- organiser des actions de médiation avec les créanciers, le bailleur, les organismes publics.



## Accompagnement de locataires de la RIVP

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs légaux issus des lois énergie climat (LEC) et ELAN, l'accueil de public fragile, voire vulnérable, est de plus en plus important. Afin d'accueillir et d'orienter au mieux ces publics aux besoins précis, **la Régie Immobilière de la Ville de Paris souhaite renforcer l'accompagnement des nouveaux entrants sur son patrimoine, présentant des fragilités socio-économiques identifiées.** Dans

cette optique, une expérimentation est menée avec l'ALFI depuis novembre 2021.

L'objectif est d'atteindre un accompagnement de 60 nouveaux ménages, sur une année d'expérimentation, répartis sur les trois Directions Territoriales de la RIVP. En 2021, au début de la mission, 8 ménages ont été orientés aux travailleurs sociaux de l'ALFI.



## 4 Témoignages de travailleurs sociaux

“



« Je suis travailleur social en Normandie. Le bailleur a souhaité que j'accompagne l'un de ses locataires qui rencontre des difficultés à gérer son budget, ses démarches administratives, ses conditions de vie et a des problèmes de santé. Le premier contact ne fut pas banal : lors d'une visite à domicile, j'ai d'abord caressé un chat qui se baladait au pied de la résidence, c'était le sien ! Il est normalement très craintif et ne s'approche de personne me dit le locataire : grâce à ce premier contact, l'accompagnement a pu commencer ! »



« J'ai rencontré cette jeune personne lors d'un entretien préalable à son arrivée au sein de la résidence ALFI. Son parcours m'a beaucoup touché. Venue rejoindre son père en France à l'âge de 15 ans, sur conseil de celui-ci pour y faire ses études, elle a finalement quitté le domicile familial à 18 ans suite à de trop nombreuses disputes. En arrivant à la résidence, elle était en contrat d'apprentissage mais dormait dans sa voiture, des conditions qui ne lui ont pas permis d'obtenir son diplôme. Grâce à l'accompagnement social renforcé, mis en œuvre dans le cadre d'une convention avec le Département 78, elle a repris son apprentissage, sa situation s'est stabilisée, elle a repris confiance en elle, mais surtout elle a maintenant toutes les chances d'avoir son diplôme ! Je n'ai pas toujours été en adéquation avec ses demandes et choix. Je les ai toujours respectés même si je me suis permis de donner mon avis. Et cela, ainsi que le respect du rythme de la personne, sont essentiels pour conserver la confiance qu'elle nous accorde ! »



« J'ai accompagné un jeune bénéficiaire d'un contrat jeune majeur. Afin de préparer la fin de sa prise en charge par l'ASE, nous avons fixé des objectifs, notamment la validation de sa formation qui avait été mise à mal par la crise sanitaire, tout en tenant compte de son rythme et de ses demandes. Grâce à l'accompagnement, qui l'a rendu autonome et acteur de sa situation, Monsieur a atteint chacun des objectifs. Il a pu accéder, avec sa fiancée, à un T2 du parc privé. »



« Arrivée il y a 4 ans au sein de notre pension, cette personne avait connue l'hébergement en foyer, la rue, le logement transitoire. Elle n'a plus de liens familiaux (issue de l'ASE, elle était en famille d'accueil), et n'a à priori pas d'amis. Elle bénéficie de l'AAH mais se retrouve sans suivi médical ce qui l'angoisse pour le renouvellement de son allocation et fait ressortir son sentiment d'abandon. Je l'accompagne physiquement à ses rendez-vous. Dans la voiture, nous discutons, elle se livre. Je pense ainsi avoir contribué à ce qu'elle se libère par la parole, parole souvent dure et violente. Puis vient un changement de logement au sein même de la pension de famille : celui-ci est plus lumineux, donne sur un jardin...Elle est heureuse de l'investir, range, agence, décore...au bout de 4 ans, quel miracle ! Notre métier nous donne l'opportunité d'apporter du soutien, encourager, partager des fragments de vie, un bout de chemin. On donne et on reçoit. Croire en la capacité de l'être humain à surmonter les épreuves est l'une des qualités fondamentales dans la réussite d'un accompagnement. »



« Orientée à l'ALFI par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département, cette jeune personne est en rupture familiale suite à de multiples maltraitements physiques et psychiques. Elle montre une grande capacité à réaliser seules ses démarches administratives, mais son comportement inquiète l'équipe. Très anxieuse et isolée, elle nous demande une attention importante. Nous l'incitons à développer le lien social, par des repas pris en commun, une inscription au studio de musique etc...Mais nous nous sentons frustrés professionnellement de ne pas voir la situation s'améliorer, car cette jeune personne, aux compétences et capacités importantes, mais aux multiples traumatismes, ne semble pas se saisir des clefs que nous lui proposons. Aussi, notre objectif est de la réorienter vers un milieu plus cadrant, lui offrant un espace de paroles et une prise en charge plus importante. »

”

## 5 Zoom sur les ateliers collectifs

### Accueil et Intégration des nouveaux résidents

- **Accueillir** les nouveaux résidents au sein de la structure afin d'y faciliter leur intégration
- **Présenter** l'équipe ALFI, la résidence, indiquer où se trouvent les différents services publics du secteur (CAF, centre des impôts, CMP, services sociaux...) et le quartier d'une façon générale
- Inviter les anciens résidents afin qu'ils fassent connaissance et créent des liens
- Echanger sur **l'aménagement du logement en résidence sociale dans le respect du règlement intérieur**



### Droits et Devoirs des résidents et vie quotidienne / jeux de société

- Réexpliquer l'**objet du contrat d'occupation et le règlement intérieur**
- Expliquer la **différence entre contrat d'occupation (en résidence sociale) et contrat de location (logement du parc privé ou social)**
- **Utilisation de jeux de société sur le thème du logement** pour apprendre de façon ludique : le jeu « **jeu m'loge** » (réalisé par des institutions du Tarn) est utilisé depuis 2013. De plus, l'ALFI a acquis en 2015 le jeu « **kijoulou** » élaboré par Emmaüs Solidarité et le Groupe Logement Français. Ces outils permettent d'aborder les thèmes du respect des devoirs d'un résident/futur locataire, de l'occupation du logement, des relations avec le bailleur, de s'assurer d'un bon voisinage. Enfin, les travailleurs sociaux de l'ALFI utilisent le jeu « **As'truc** », présentation ludique de nombreuses astuces de la vie quotidienne.

### Gestion du budget logement

- Expliquer **ce qui compose les charges liées à un logement** (eau, électricité...) afin d'aborder le budget mensuel et de prévenir les impayés de loyers.
- **Prévention des impayés** aussi bien au sein de la résidence sociale que dans le logement pérenne
- **Préparation du relogement**
- Rappel de **l'importance de la préparation d'une épargne** afin d'anticiper une proposition de logement
- Expliquer **les aides possibles liées à l'accès** dans un logement pérenne telles que le FSL (prise en charge du dépôt de garantie, du premier mois de loyer, frais équipement etc....) et les autres dispositifs tels que la Banque Solidaire de l'Équipement, pour des résidents ayant de faibles revenus.



### Trouver un logement

- Faire connaître aux résidents **tous les dispositifs existants** afin qu'ils effectuent toutes les démarches nécessaires à leur relogement
- Expliquer la **différence entre parc privé et parc public**, ainsi que : les difficultés d'accès au logement social à Paris, les différents motifs de refus de logement, l'adéquation entre la taille du ménage et celle du futur logement (ex : l'attribution d'un T1 à un résident vivant seul et non un T2 comme souhaité)
- Expliquer le rôle d'**Action Logement** (réservataire de logements dans le parc HLM, garantie des loyers avec Visale...)
- Présenter les **dispositifs spécifiques** : DALO, SYPLO, Accords Collectifs...
- Rappeler l'importance du **Numéro Unique** (déposer un dossier puis le mettre à jour chaque année ou lors de tout changement de situation).



## ↳ Démarches lors du relogement

- Expliquer le **déroulement de l'entrée dans le logement** : signature du contrat, état des lieux, paiement du dépôt de garantie (avec explication du FSL accès et du prêt d'Action Logement), etc...
- Recenser les **démarches à effectuer** : changement d'adresse auprès des organismes tels que CAF, Centre des impôts, relevé du compteur EDF...
- Conseiller pour **se meubler à bas prix** (magasins de déstockage...). **Le but est que les résidents intègrent leur nouveau logement dans les meilleures conditions.**



## ↳ Prévention Santé

- Dépistage Covid-19 via des tests antigéniques organisé en collaboration avec des infirmiers libéraux au sein de chaque résidence.
- L'association AIDES effectue des ateliers de dépistage et d'information au sein des résidences, avec la collaboration des travailleurs sociaux et des responsables de résidence.
- Le CRIPS intervient auprès des résidents sur le thème de la vie affective et sexuelle, ainsi que sur les addictions.
- Action collective sur l'entretien de son logement avec l'utilisation de produits naturels et faits maison, meilleurs pour la santé, la planète et le porte-monnaie (entretenir son logement participe à une bonne hygiène de vie).
- Interventions d'étudiants en école dentaire
- Nouveau partenariat : des étudiants en médecine qui pourraient faire un atelier prévention tabac.



Intervention d'IPS (Institut de promotion de la santé) de Trappes, dans la résidence de Fontenay-Le-Fléury (78)

## ↳ Maîtrise des énergies

- Expliquer **ce qui compose les charges liées à un logement** (eau, électricité...) afin d'aborder le budget mensuel et de prévenir les impayés de loyers.
- Rappeler qu'en résidence sociale **les charges sont comprises dans le montant de la redevance, ce qui ne sera pas forcément le cas dans le logement définitif** (d'où l'importance d'en tenir compte dans le budget).
- Donner des informations et conseils pour **réduire le montant des charges** en faisant des économies d'énergie (ampoules LED, achat d'électroménager de type A+ etc....)
- Partenariat avec **Veolia**, remise de kits « économie d'énergie », information sur la qualité de l'eau.

**Des ateliers spécifiques peuvent également être organisés en fonction des besoins constatés, des partenariats mis en place ou opportunités offertes aux travailleurs sociaux...Ainsi, ces ateliers dans le cadre de l'emploi ou encore des sorties culturelles.**

## ↳ Ateliers liés à l'insertion professionnelle



Atelier « compréhension du contrat de travail et de la fiche de paie », sur la résidence de Palaiseau (91)



Atelier « coaching emploi » en partenariat avec le CIDJ de Paris

## ↳ Sorties Culturelles



Le Refettorio, restaurant solidaire à Paris, pour les jeunes du FJT de Vélizy-Villacoublay (78)



Sortie au parc Disney avec les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (résidences du 95)

## Organisation des missions du Pôle Accompagnement Social

